



**OIC/ACM-2013/FC**

**COMMUNIQUE FINAL  
DE LA RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**SIÈGE DES NATIONS UNIES, NEW YORK  
27 SEPTEMBRE 2013**

## OIC/ACM-2013/FC

### COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

SIÈGE DES NATIONS UNIES, NEW YORK

27 Septembre 2013

1. Les Ministres des Affaires Etrangères des États Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) ont tenu, le 27 septembre 2013, leur Réunion Annuelle de Coopération (RAC) au siège des Nations Unies à New York, sous la présidence de Son Excellence, M. Mahmoud Ali Yussouf, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Djibouti. Un représentant du Secrétaire Général des Nations Unies a assisté à la réunion.
2. La Réunion a réaffirmé les décisions prises lors de la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti ainsi que les communiqués antérieurs adoptés par la RAC.
3. La Réunion a salué les qualités de leadership du Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Ibn Abdelaziz Al-Saoud, pour son initiative de convoquer le 4<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire tenu les 14 et 15 août 2012 dans la ville sainte de La Mecque. Elle a en outre salué la tenue au Caire, les 6 et 7 février 2013, de la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet en vue du renforcement de la solidarité islamique et a réitéré son attachement à la mise en œuvre scrupuleuse des décisions des sessions du Sommet.
4. La Réunion a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à la République Arabe d'Egypte pour avoir accueilli les 6 et 7 février, au Caire, la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet (sous le thème « le monde musulman : nouveaux défis et multiplication des opportunités ») et s'est félicitée des résultats de ce Sommet.
5. La Réunion a salué la Turquie qui abritera la 13<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet qui aura lieu en 2016 conformément à la décision prise par la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet.
6. La Réunion a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à la République de Guinée en tant qu'hôte de la 40<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères qui se tiendra du 9 au 11 décembre 2013 à Conakry, capitale

de la République de Guinée, et a appelé les États Membres de l'OCI à y participer pleinement.

7. La Réunion a exprimé sa gratitude à la République de Djibouti pour la maîtrise et le talent avec lesquels elle a assuré la présidence du CMAE et des groupes de l'OCI
8. La Réunion a noté que la session de cette année est la dernière à se tenir sous le mandat de SE le Prof Ekmeleddin Ihsanoglu en tant que Secrétaire Général de l'OCI. À cet égard, la Réunion a hautement salué la direction clairvoyante du Secrétaire Général grâce à laquelle il est parvenu à réaliser une réforme substantielle et méticuleuse de l'OCI et a grandement contribué à rehausser le statut et le profil de l'OCI sur la scène internationale. La Réunion a également loué les efforts infatigables déployés par le Secrétaire Général dans le but de consolider l'action islamique commune et de promouvoir la coopération dans les différents domaines politique, économique, culturel, social, humanitaire et scientifique.
9. La Réunion a réaffirmé la centralité de la cause de la Palestine et d'al-Qods Al-Charif pour l'ensemble de la Oummah islamique et a réitéré le plein soutien de l'OCI à la juste cause de la Palestine et aux droits du peuple palestinien. Elle a réaffirmé son appui inébranlable aux efforts de l'Etat de Palestine pour mobiliser un soutien international pour la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien, y compris ses droits inaliénables à l'autodétermination et au retour, ainsi que pour l'élargissement de la reconnaissance internationale de l'Etat de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, y compris au niveau de l'Organisation des Nations Unies et des agences onusiennes. Elle s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'élever le statut de la Palestine au rang d'État observateur. La Réunion a salué la décision importante prise récemment par de nombreux Etats de reconnaître l'Etat de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et a exhorté appelé les États qui ne l'ont pas encore fait à assumer leurs responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies en reconnaissant l'Etat de Palestine dans les plus brefs délais possibles et en soutenant les efforts visant à garantir l'obtention par la Palestine de la qualité de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies pour cet Etat retrouve sa place au sein de la communauté des nations.
10. La Réunion a réitéré sa ferme condamnation de toutes les politiques et actions israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, notamment les activités en cours d'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la construction du mur de l'annexion, la démolition de maisons palestiniennes et l'expulsion des familles palestiniennes, qui visent à modifier la configuration démographique et à occulter l'identité arabo-islamique de Jérusalem-Est occupé, en particulier, et qui constituent autant de violations flagrantes du droit international, dont le droit humanitaire international et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle a exigé la pleine coopération d'Israël, puissance occupante, avec le Conseil des droits de l'homme pour appliquer les résultats de l'enquête internationale indépendante

sur les implications des colonies de peuplement israéliennes pour les droits politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La Réunion a exigé qu'Israël, en tant que puissance occupante, mette immédiatement fin à toutes ces mesures et activités illégales et appelé à la mise en œuvre et au plein respect de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'avis consultatif émis le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

11. La Réunion a exprimé sa vive préoccupation devant la recrudescence des actes de provocation, de violence, d'incitation et de terrorisme de la part des colons israéliens à l'encontre des populations civiles palestiniennes et de leurs propriétés, y compris les dommages causés aux habitations et aux terres agricoles ainsi que la profanation des mosquées et des églises, et a averti que de tels actes illégaux de provocation ne font qu'attiser les tensions et les sensibilités religieuses et risquent de déstabiliser davantage la situation sur le terrain. Elle a exprimé sa profonde préoccupation au sujet plus particulièrement de l'intensification des agressions israéliennes contre Al-Haram Al-Charif à Jérusalem-Est occupé et a exigé l'arrêt immédiat des actes de profanation d'Al-Haram. Elle a appelé à la protection des lieux saints islamiques et chrétiens dans les territoires palestiniens occupés, y compris et en particulier Al-Qods Al-Charif, et au respect de leur sacralité et du droit à la liberté d'accès pour tous les fidèles et à tout moment.
12. La Réunion a également réitéré sa condamnation du maintien par Israël du blocus illégal et inhumain contre la Bande de Gaza et a exigé qu'Israël, puissance occupante, mette immédiatement fin aux sanctions collectives illégales imposées au peuple palestinien, lève de manière complète le blocus de la Bande de Gaza et respecte pleinement ses obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits humains.
13. La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation à la suite de la décision prise par le gouvernement d'Israël en mai 2012 de suspendre toute forme de coopération avec le Conseil des droits de l'homme, et de son refus de recevoir la mission de l'UNESCO censée examiner l'état de conservation de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts, en tant que Site du Patrimoine Mondial.
14. La Réunion a appelé tous les Etats à adopter des mesures concernant les individus et les entités qui violent les résolutions pertinentes des Nations Unies et le droit international dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en particulier les individus et entités engagés dans la construction des implantations illégales et des infrastructures connexes, du mur d'annexion et des points de contrôle, ainsi que toutes autres activités qui violent les droits du peuple palestinien. A ce propos, elle a salué la récente adoption des directives de l'Union Européenne prohibant l'éligibilité des entités israéliennes et de leurs activités dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, aux subventions, prix et instruments financiers couverts par l'UE. Elle a appelé les Etats membres de l'UE et tous les autres Etats à adopter

davantage de mesures efficaces pour interdire l'accès des produits en provenance des colonies de peuplement israéliennes à leurs marchés.

15. La Réunion a exprimé sa vive préoccupation au sujet des milliers de civils palestiniens emprisonnés et placés en détention par Israël, la puissance occupante, dont au moins 300 enfants. Elle a condamné cette pratique agressive et inhumaine de la puissance occupante en tant que violation flagrante de la 4ème Convention de Genève et souligné que la question des prisonniers palestiniens se trouvant dans les geôles et centres de détention israéliens est une question primordiale et constitue un élément important dans la réalisation d'une paix juste dans la région. La Réunion a décidé de déployer tous les efforts nécessaires pour renforcer la prise de conscience de la question des prisonniers palestiniens se trouvant dans les prisons et centres de détention israéliens pour exiger leur libération et le respect par Israël de ses obligations légales à cet égard. Elle a exhorté les Hautes Parties signataires de la 4ème Convention de Genève de prendre toutes les mesures appropriées pour gérer efficacement ce dossier.
16. La réunion a salué les efforts déployés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods et à travers l'Agence de Bayt Mal al-Qods Al-Charif, organe exécutif de ce Comité en vue de préserver l'identité d'Al-Qods Al-Charif et de soutenir la résistance du peuple palestinien dans la ville sainte.
17. La Réunion a rendu hommage au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour avoir organisé le 11 juin 2013, à Bakou, « la Conférence des donateurs pour le Plan stratégique pour le développement d'Al-Qods Al-Charif » et « la Conférence sur la mise en place d'un réseau islamique de sécurité financière en appui à l'Etat de Palestine ». La Réunion a également remercié les Etats membres qui ont participé à ces conférences et fait des promesses de contributions.
18. La Réunion a salué les efforts déployés par le Royaume Hachémite de Jordanie pour préserver la ville d'Al-Qods Al-Charif et soutenir la résistance de la population palestinienne de la cité face aux tentatives israéliennes visant à oblitérer l'identité arabo-islamo-chrétienne de la ville d'Al-Qods et à en évincer la population palestinienne. Elle a réitéré son appréciation des grands efforts investis par Sa Majesté le Roi Abdallah Ibn Al-Hussein dans la reconstruction des sanctuaires islamiques et chrétiens d'Al-Qods Al-Charif, en particulier la reconstruction de la Chaire historique de Saladin, les travaux de restauration du Dôme du Roche et du Musée islamique et la sauvegarde des waqf islamiques et des œuvres pie chrétiennes d'Al-Qods.
19. La Réunion a réitéré son soutien au Liban pour le parachèvement de la libération de tous ses territoires et a insisté sur la nécessité du retrait d'Israël des vergers de Chebaa, des hauteurs de Kafarchouba et de la partie libanaise du village d'Al-Ghajar. Elle a appelé à la mise en œuvre stricte et intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de Sécurité et a fermement condamné les violations israéliennes répétées de la souveraineté du Liban, par voie terrestre,

maritime et aérienne, y compris à travers les réseaux d'espionnage implantés au Liban. La Réunion a souligné le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur mère patrie et a rejeté toute forme de réinstallation. Elle a salué le rôle appréciable joué par S.E. le président Michel Sleiman dans la conduite des sessions du dialogue national. La Réunion a pris acte de la détermination du gouvernement libanais à révéler la vérité sur l'assassinat criminel du Premier ministre martyr Rafic Hariri et de ses compagnons ainsi que de sa décision de suivre le processus du tribunal spécial pour le Liban qui a été créé en principe pour faire prévaloir le droit et la justice, sans politisation ni esprit de vengeance et sans aucun impact négatif sur la stabilité, l'unité et la paix civile du Liban.

20. La Réunion a fermement condamné toute tentative de déstabilisation du Liban, en particulier les attentats à la bombe qui ont visé les quartiers de la banlieue sud de Beyrouth et les autres attaques terroristes visant des innocents à travers le pays. Elle a vivement salué les efforts du Gouvernement libanais visant à prémunir le Liban de toutes les menaces à sa sécurité et à sa stabilité et a exprimé sa compréhension de la politique menée par le gouvernement vis-à-vis des développements survenus dans la région arabe, tout exhortant tous les Libanais à rester unis et à serre les rangs autour de leurs institutions étatiques.
21. La Réunion a souligné la nécessité de préserver la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle a condamné la poursuite de l'effusion de sang et de la violence en Syrie et a souligné la responsabilité première du gouvernement syrien dans la poursuite de la violence et des destructions de biens et des propriétés. La Réunion a exprimé sa vive préoccupation devant la détérioration de la situation, la fréquence croissante des meurtres et des tueries qui ont coûté la vie à des milliers de civils non armés, et les massacres perpétrés dans les villes et villages par les autorités syriennes.
22. La Réunion a appelé à la cessation immédiate de la violence, des tueries et de la destruction, au respect des valeurs islamiques et des droits humains, et à la sauvegarde de la Syrie contre le risque d'une guerre civile tous azimuts avec les conséquences funestes qui peuvent en découler pour le peuple syrien, pour la région, et pour la paix et la sécurité internationales.
23. La Réunion a appelé au démarrage immédiat du processus de mise en place d'un mécanisme de transition pacifique qui permettrait la construction d'un nouvel État syrien basé sur le système pluraliste, démocratique et civil garantissant l'égalité de tous sur la base du droit, de la citoyenneté et du respect des libertés fondamentales.
24. La Réunion a demandé au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités en faisant cesser la violence et l'effusion de sang en Syrie et en trouvant une issue pacifique et durable à la crise syrienne.
25. La Réunion a exprimé son ferme engagement à apporter une assistance humanitaire au peuple syrien et a exhorté les Etats membres à donner

généreusement pour permettre au Secrétariat général de mettre immédiatement en œuvre des activités d'assistance humanitaire à grande échelle en faveur des Syriens, sur la base des principes du partage des charges. Dans cette optique, la Réunion a réitéré sa gratitude au pays voisins, notamment la Jordanie, le Liban, l'Irak et la Turquie, pour l'accueil de réfugiés syriens sur leur sol.

26. La Réunion a fermement condamné la politique israélienne de refus de se conformer à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité concernant le Golan syrien occupé, ainsi que ses politiques d'annexion et de construction de colonies de peuplement, de confiscation de terres, de détournement des cours d'eau et d'imposition de la nationalité israélienne aux citoyens syriens. Elle a également demandé à Israël de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de Sécurité, au principe de la terre en échange de la paix, aux termes de référence de la Conférence de paix de Madrid et à l'initiative de paix arabe adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth le 28 mars 2002.
27. La Réunion a tenu le Gouvernement syrien pour entièrement responsable des attaques chimiques contre le peuple syrien qui ont eu lieu à Al-Ghouta, dans la banlieue de Damas. La Réunion a exprimé sa condamnation et sa dénonciation les plus fermes de ce crime haineux commis à l'aide de cet armement internationalement prohibé. Elle a exhorté la communauté internationale et le Conseil de Sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter le massacre du peuple syrien et demander des comptes à tous ceux qui sont impliqués dans ce crime en les faisant comparaître devant la justice internationale comme tous les criminels de guerre.
28. La Réunion a salué les efforts sincères déployés par l'Etat du Koweït pour accueillir la Conférence des donateurs sur la situation humanitaire en Syrie qui s'est tenue le 30 janvier 2013, au Koweït, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en réponse aux difficultés humanitaires graves rencontrés par les Syriens innocents. La Réunion a exprimé sa profonde gratitude à tous les pays donateurs, aux organisations et aux institutions qui ont promis une aide financière de plus de 1,5 milliards de dollars des Etats-Unis pour atteindre les objectifs assignés à cette importante Conférence. Elle a appelé les autres pays et organisations à fournir à leur une assistance conséquente au peuple syrien.
29. La Réunion a salué le processus de stabilisation politique mis en œuvre par les autorités libyennes en dépit des défis existants. Elle a exprimé son soutien aux efforts du gouvernement visant à mettre en place les institutions démocratiques du pays et à promouvoir le développement socio-économique au profit des populations.

30. La Réunion a salué les mesures transitoires négociées et inclusives adoptées par le président Abdu Rabbo Mansour Hadi, appelant toutes les parties yéménites à s'engager positivement en faveur de l'initiative de dialogue national devant ouvrir la voie à la réalisation de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les citoyens du Yémen.
31. La Réunion a réitéré son soutien constant et sans réserve à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République du Yémen et a appelé tous les États membres à apporter toute l'aide nécessaire au processus de transition en cours au Yémen.
32. La Réunion a félicité les Amis du Yémen pour avoir mobilisé la communauté internationale qui a promis de fournir un soutien financier pour répondre aux besoins économiques et humanitaires urgents du peuple yéménite. Elle a exhorté les Amis du Yémen, la communauté des donateurs et la communauté internationale à continuer d'aider le Yémen et à répondre à ses besoins politiques, économiques et humanitaires.
33. La Réunion a salué les efforts déployés par le Yémen dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.
34. La Réunion a réaffirmé son plein soutien au Soudan et au respect de son unité, de sa souveraineté et son intégrité territoriale.
35. La Réunion a salué la signature du plan de mise en œuvre des neuf accords de coopération conclus entre le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Sud-Soudan en ce qui concerne la coopération bilatérale entre les deux pays dans les domaines des dispositifs de sécurité et de la coopération économique. Elle a demandé aux deux gouvernements de respecter pleinement et d'appliquer les dispositions de ces accords dans les délais convenus dans le but de concrétiser les espoirs et les aspirations des peuples des deux pays à la paix, à la stabilité et au développement.
36. La Réunion s'est félicitée des mesures prises en application de l'Accord de paix du Darfour signé à Doha, Qatar. Elle a exprimé sa gratitude à l'Etat du Qatar pour son soutien au processus de paix de Doha. La Réunion a invité les États membres à veiller à la mise en œuvre des actes de la conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le renforcement de la paix au Darfour. Elle a fermement condamné l'attaque qui a visé les forces conjointes de l'ONU et de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) faisant 7 morts et 17 blessés parmi les soldats tanzaniens.

37. La Réunion a réitéré le soutien des États membres au Soudan dans ses efforts pour faire face à ses difficultés économiques et financières et a appelé les États membres à contribuer à fournir toutes les formes de soutien et d'assistance au Soudan pour lui permettre de surmonter les défis économiques actuels.
38. La Réunion a exprimé sa ferme condamnation de l'attaque odieuse perpétrée le samedi 27 avril 2013 contre plusieurs villages et villes de l'État du Kordofan Nord au Soudan, qui s'est soldée par plusieurs morts et blessés et contraint à l'exode de citoyens innocents à l'intérieur de l'État ainsi que par la destruction d'installations et d'infrastructures. Elle a appelé toutes les parties à faire preuve du maximum de retenue et à engager un dialogue national constructif dans l'intérêt du peuple soudanais.
39. La Réunion a pris note des efforts conséquents de consolidation de la paix de la part des nouvelles autorités somaliennes depuis l'aboutissement du processus de transition dans le pays et a souligné la nécessité d'accomplir des avancées politiques afin de garantir la stabilité à long terme. À cet égard, la Réunion a salué l'engagement du gouvernement fédéral à finaliser la constitution à travers le processus de dialogue, le partage du pouvoir et des ressources entre les régions et la tenue d'élections démocratiques en 2016. La Réunion s'est en outre félicitée de la politique « à six piliers » menée par le gouvernement et visant à relever les défis considérables auxquels fait face la Somalie. Elle a exhorté tous les États Membres de l'OCI et les partenaires internationaux à concrétiser l'engagement pris à la Conférence de Londres sur la Somalie le 7 mai 2013, en fournissant un appui coordonné et durable pour la mise en œuvre des plans du gouvernement fédéral. La Réunion a salué les sacrifices et les réalisations des forces somaliennes et de l'AMISOM dans leur lutte contre les militants d'Al-Shabaab et a remercié les pays ayant contribué par l'envoi de troupes et de forces de police. La Réunion a pris acte de la levée partielle de l'embargo sur les armes et appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à lever complètement cet embargo afin d'accélérer le processus de renforcement des capacités de l'État dans le domaine de la sécurité.
40. La Réunion a fermement condamné l'attentat suicide odieux et lâche perpétré le 27 juillet 2013 contre l'ambassade de Turquie et les lieux de résidence des diplomates turcs à Mogadiscio, et qui s'est soldé par des pertes en vies humaines et en blessés. Elle a appelé la République de Turquie, qui a joué un rôle actif dans la reconstruction et la réhabilitation de la Somalie, ainsi les autres États membres de l'OCI, à ne pas se laisser décourager par cet événement tragique, mais à poursuivre au contraire leur engagement louable dans l'intérêt du peuple somalien qui n'a que trop longtemps souffert.
41. La Réunion a réaffirmé son plein soutien à la République de Djibouti dans son conflit territorial avec l'Érythrée et a exhorté l'Érythrée à libérer dans les meilleurs délais les prisonniers Djiboutiens, à fournir les informations nécessaires sur les personnes disparues et à se conformer pleinement aux résolutions 1862 (2009) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU.

42. La Réunion a salué les efforts de médiation déployés par l'Etat du Qatar visant à mettre fin au différend entre la République de Djibouti et l'Etat de l'Erythrée au sujet de Ras Doumeira et de l'île de Doumeira et a encouragé les deux parties à rétablir le *statu quo ante* et à résoudre leur différend frontalier de manière pacifique et en conformité avec le droit international.
43. La Réunion s'est félicitée des énormes progrès accomplis sur les fronts sécuritaire et politique avec la libération du Nord du contrôle des terroristes, des trafiquants de drogue et des groupes armés grâce à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), à l'armée nationale malienne et aux pays amis qui ont contribué à rétablir la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali. La Réunion a également pris note de l'adoption de la feuille de route pour la transition politique qui a mené aux élections nationales de juillet 2013 et à la création de la Commission pour le dialogue et la réconciliation. À cet égard, la Réunion a félicité le gouvernement d'union nationale de transition, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad et le Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad, à la suite de la signature le 18 juin 2013, de l'Accord de Ouagadougou négocié par le Médiateur de la CEDEAO, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, et le Médiateur associé le Président Goodluck Ebele Jonathan du Nigeria. La Réunion s'est félicitée de la transformation, le 1er juillet 2013, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a invité les autres États membres de l'OCI qui doivent s'y joindre à le faire afin de contribuer à la stabilisation du Mali et faciliter le redressement et le développement à long terme du pays.
44. La Réunion s'est félicitée de l'issue des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours de l'élection présidentielle, organisés, respectivement, le 28 juillet 2013 et le 11 août 2013 au Mali, dans un climat serein et de manière transparente, et avec une forte participation. Elle a adressé ses félicitations au peuple du Mali pour avoir fait preuve de maturité pendant ces élections. Elle a estimé que ce scrutin a constitué une étape importante dans la transition démocratique et la reconstruction économique du Mali. La Réunion a également pris note de l'offre de la Turquie d'abriter la deuxième réunion du Groupe de contact ministériel de l'OCI sur le Mali qui a été mis en place conformément à la décision de la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet au Caire, et a tenu, le 13 mai 2013 sa première réunion à Djeddah. La Réunion a également exprimé son soutien aux efforts internationaux visant à restaurer les mosquées et mausolées de Tombouctou tous inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
45. La Réunion a réaffirmé sa solidarité avec la Côte d'Ivoire dans ses efforts visant à consolider la paix et à relancer son économie ravagée par la guerre. Dans ce contexte, la Réunion a exhorté le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de convoquer une conférence des donateurs conformément au mandat de la 38<sup>ème</sup> session du CMAE et a appelé les États membres à y participer activement et à contribuer généreusement au soutien à la reconstruction du pays.

46. La Réunion a réitéré sa position de principe sur la condamnation de l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan. Elle a réaffirmé que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international et a appelé à la résolution du conflit sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de la République d'Azerbaïdjan. La Réunion a également exprimé sa vive préoccupation à la suite des changements démographiques forcés, de l'interférence dans les questions des droits de propriété, la protection insuffisante du patrimoine culturel et des sites sacrés de la région du Haut-Karabagh et des autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Elle a réaffirmé à cet égard son soutien de principe aux efforts de l'Azerbaïdjan, y compris au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à assurer le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
47. La Réunion a réaffirmé la détermination collective de tous les États membres de l'OCI à rester engagés sur le long terme en Afghanistan pour apporter la paix, la stabilité et le développement socio-économique dans le pays. Elle a condamné le terrorisme, la violence et l'extrémisme en Afghanistan et a réaffirmé son soutien au gouvernement de l'Afghanistan dans sa lutte contre ce phénomène inhumain. Elle a également souligné l'importance d'une véritable coopération régionale visant à rétablir la paix et la stabilité et à relancer le développement en Afghanistan et dans la région. La Réunion a en outre réitéré son soutien au processus inclusif de paix mené par et pour les Afghans en vue de parvenir à une solution politique dans le pays.
48. La réunion a réaffirmé son soutien de principe au peuple du Jammu-et-Cachemire pour la réalisation de son droit légitime à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux aspirations du peuple cachemiri. Elle a exprimé sa préoccupation de l'usage indiscriminé de la force et des violations flagrantes des droits de l'homme commises contre les Cachemiris innocents. Elle a appelé l'Inde à permettre aux groupes internationaux de défense des droits de l'homme et aux organisations humanitaires de se rendre au Jammu-et-Cachemire.
49. La Réunion a exprimé sa préoccupation au sujet de l'usage indiscriminé de la force et la violation flagrante des droits de l'homme contre les Cachemiris innocents et a regretté que l'Inde n'ait pas permis à la mission d'enquête de l'OCI de visiter la partie du Jammu-et-Cachemire occupée par l'Inde ni n'a répondu favorablement à l'offre de bons offices de l'OCI.
50. La Réunion a noté que la découverte de charniers, contenant un total de 2156 corps non identifiés dans la partie du Jammu-et-Cachemire occupée par l'Inde, a été confirmée entretemps par les organisations internationales des droits humains. Elle a exhorté l'Inde à diligenter des enquêtes indépendantes sur la découverte de ces charniers et à garantir un procès équitable aux responsables de ces crimes odieux.

51. La Réunion a salué les efforts du Pakistan et sa volonté de s'engager avec l'Inde pour résoudre toutes les questions en suspens, y compris celle du Jammu et Cachemire. Elle a exhorté la communauté internationale à jouer pleinement son rôle pour régler ce différend qui traîne depuis longtemps à l'ordre du jour de l'ONU, en vue d'une amélioration globale des relations entre le Pakistan et l'Inde et de la promotion de la paix et la stabilité régionales.
52. La Réunion a exprimé sa vive devant la fréquence des violations du cessez-le-feu par les forces d'occupation indienne à travers la ligne de contrôle et ce depuis le début de l'année 2013, tout saluant la politique de retenue, de responsabilité et de dialogue suivie par le Pakistan dans l'intérêt général de la paix dans la région.
53. La Réunion a demandé à la Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH) de l'OCI de créer un mécanisme permanent pour surveiller la situation des droits humains dans la partie du Jammu-et-Cachemire occupée par l'Inde et de soumettre un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.
54. La Réunion s'est félicitée de la visite officielle – la première du genre - effectuée par le Secrétaire général de l'OCI du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2013 en République du Kosovo depuis la proclamation de son indépendance en 2008. Elle a pris acte des progrès constants accomplis dans le renforcement de la démocratie et le plein fonctionnement des institutions à tous les niveaux sur l'ensemble du territoire du Kosovo, au service de la paix et de la stabilité dans le pays et de l'ensemble de la région. Elle s'est également félicitée de l'accord historique conclu le 19 avril à Bruxelles entre le Kosovo et la Serbie avec la facilitation de l'Union européenne, qui a ouvert la voie à la normalisation de leurs relations. Elle a appelé les parties à mettre pleinement en œuvre les clauses de cet accord.
55. La Réunion a exprimé sa satisfaction du fait que 34 des 57 pays de l'OCI aient reconnu jusqu'à la date du 29 juin 2013, la République du Kosovo. Elle a réitéré l'appel lancé dans la résolution no. : 15/39-POL «sur la situation au Kosovo», qui a été adopté lors de la 39<sup>ème</sup> session du CMAE de l'OCI, demandant à tous les États membres de l'Organisation qui ne l'ont pas encore fait à envisager de reconnaître le Kosovo, sur la base de leurs droits souverains et leurs usages nationaux. Elle a également réitéré son appel aux Etats membres pour poursuivre leur contribution à la relance de l'économie du Kosovo.
56. La Réunion a exprimé sa solidarité avec les Chypriotes turcs et son appréciation de leurs efforts constructifs en vue de parvenir à un règlement mutuellement acceptable. Elle a regretté que le dernier processus de négociation pour un règlement global de la question chypriote engagé sous les auspices de la mission de bons offices du Secrétaire général en 2008, ait été incapable d'aboutir à un quelconque résultat. La Réunion a exprimé son soutien à un règlement juste, global et durable à Chypre sur la base du pouvoir constitutif inhérent des deux peuples, ainsi que sur la base de leur égalité

politique et de leur copropriété de l'île. La Réunion a souligné la nécessité de résoudre le contentieux chypriote, vieux cinquante ans, par des négociations axées sur les résultats concrets, sachant que les événements dramatiques qui ont eu lieu dans la région ont rendu encore plus urgent le règlement de ce problème et la transformation de Chypre en un îlot de stabilité. La Réunion a appelé les Etats membres à renforcer leur solidarité agissante avec l'État Chypriote Turc.

57. La Réunion s'est félicitée de la déclaration présidentielle PRST A/HRC/23/L.26 du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar en ce qui concerne les musulmans Rohingya de l'Etat de Rakhine et les autres musulmans du Myanmar, et a encouragé le Gouvernement du Myanmar à , entre autres, continuer à coopérer avec le Conseil des droits de l'homme sur cette question.
58. La Réunion a exprimé sa vive inquiétude et sa condamnation de la poursuite de la violence et des violations des droits de l'homme contre les musulmans dans l'État de Rakhine et la propagation de cette violence contre les musulmans innocents non armés dans d'autres parties du Myanmar comme Meikhtila, Bago, Okkan et Lashio en 2013. La Réunion a appelé le gouvernement du Myanmar à se conformer aux normes et aux principes dans le traitement de telles atrocités. A la lumière du processus de démocratisation et de réforme en cours au Myanmar, la Réunion a souligné l'importance de la restauration du droit des Rohingya à la citoyenneté.
59. La Réunion a exhorté le gouvernement du Myanmar à ne pas garder les Musulmans déplacées internes (PDI) dans des camps de déplacés permanents et a souligné le besoin urgent de lancer un processus de réconciliation globale concernant tous les segments de la communauté Rohingya, y compris ceux qui se sont réfugiés à l'extérieur du Myanmar, et la nécessité de prendre des mesures pour le développement économique à long terme de la région. La Réunion a appelé le gouvernement du Myanmar à coopérer avec les pays concernés de la région afin de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés en provenance de l'État de Rakhine à une date rapprochée et à veiller à l'instauration d'un climat propice à leur retour dans leurs foyers dans l'État de Rakhine pour y vivre dans la sécurité et la dignité.
60. La Réunion a souligné l'importance de la transparence et de l'accès sans entraves à l'aide internationale et humanitaire dans les régions touchées. Dans ce cadre, la Réunion s'est félicitée des recommandations de la réunion du Groupe de contact de l'OCI sur la communauté musulmane Rohingya au Myanmar qui s'est tenue au niveau ministériel au siège de l'OCI , le 14 Avril 2013, avec, entre autres, les recommandations relatives aux travaux du Groupe de travail de l'OCI sur les droits de l'homme à New York lors de la 68ème session de l'Assemblée générale, et au siège de l' ONU à New York le 24 Septembre 2013. La Réunion a salué les efforts déployés par le Secrétaire

Général pour organiser ces séances de discussion portant sur la situation critique des musulmans du Myanmar et a souligné la nécessité de mettre en œuvre les recommandations auxquelles elles ont abouti.

61. La Réunion a pris note des résultats de la réunion de l'Union Rohingya d'Arakan (ARU) qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, les 7-8 Juillet 2013.
62. La Réunion a exhorté le Gouvernement du Myanmar à coopérer avec les parties concernées, y compris l'OCI, l'Organisation des Nations Unies, les États membres de l'ASEAN et les pays de la région sur la question Rohingya. La Réunion s'est également félicitée de la lettre du Secrétaire général adressée au Président du Myanmar HE M. Thein Sein, au nom des Etats membres de l'OCI, qui a été rendue publique le 25 Juin 2013, tout comme elle s'est félicitée de l'invitation lancée par le Gouvernement du Myanmar au Secrétaire Général et à cinq Ministres du Groupe de contact pour se rendre au Myanmar. La Réunion a également salué les visites effectuées par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, et a exhorté le Gouvernement du Myanmar à prendre en compte les recommandations du Rapporteur spécial.
63. La Réunion a souligné la nécessité pour le Monde islamique de continuer à suivre la situation des communautés et minorités musulmanes en Asie du Sud-Est. À cet égard, la Réunion a souligné la grande importance du processus de paix pour les Musulmans du sud des Philippines et de l'amélioration de la situation des Musulmans du sud de la Thaïlande. Elle a également exhorté toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un règlement satisfaisant et durable à ces problèmes par des moyens pacifiques et directs parrainés par l'OCI. La Réunion s'est félicitée de la prise en charge de la présidence du Comité de la paix de l'OCI pour le Sud des Philippines (GIC-PPCP) par l'Egypte après la 40ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI. Elle s'est également félicitée de l'accord du Gouvernement Philippin pour ouvrir un bureau de la Banque Islamique de Développement.
64. La Réunion a exprimé son entière solidarité avec les Musulmans de Grèce en général et a appelé la Grèce à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la communauté musulmane turque de Thrace occidentale de jouir pleinement de ses droits et libertés découlant des accords bilatéraux et internationaux auxquels la Grèce est partie et à trouver des solutions aux problèmes des Musulmans d'origine turque qui vivent dans le Dodécannèse, en conformité avec les normes internationales relatives aux minorités.
65. La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation au sujet du fait que la culture de la coexistence pacifique et de la tolérance intra-communautaire et

interreligieuse soit menacée par des fanatiques marginaux et extrémistes et par la montée du discours xénophobe.

66. La Réunion a pris note du Protocole d'Entente signé le 28 février 2013 à Genève entre l'OCI et l'UNITAR (Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche) et a encouragé le maintien d'une coopération et d'une collaboration étroite entre les deux organisations en matière de développement des capacités et des activités de recherche dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales.
67. La Réunion a exprimé sa grande préoccupation et lancé un cri d'alarme au sujet de la persistance et de la montée de l'islamophobie et de la diffamation systématique de l'Islam ainsi que des discriminations contre les musulmans.
68. La Réunion a appelé les Etats membres à élaborer une stratégie unifiée pour amener la communauté internationale à prendre des mesures efficaces contre les actes d'islamophobie.
69. La Réunion a exprimé sa satisfaction des efforts incessants du Secrétaire Général visant à sensibiliser la communauté internationale sur les dangereuses implications de l'islamophobie et à s'engager avec les dirigeants des pays occidentaux pour lutter contre la montée de l'intolérance vis-à-vis de l'Islam et des Musulmans en Europe et aux Etats-Unis. La Réunion a félicité le Secrétaire Général et l'Observatoire de l'Islamophobie à l'OCI pour la publication régulière de ses rapports annuels qui ont servi de référence pour se renseigner sur les manifestations et activités anti-islamiques qui ont lieu dans différentes parties du monde.
70. La Réunion a exprimé sa préoccupation devant les cas graves et récurrents de stéréotypage désobligeant, de profilage négatif et de stigmatisation des personnes en raison de leur religion ou de leur conviction, ainsi que devant les programmes et agendas politiques des organisations et des groupes extrémistes visant à créer et à perpétuer des stéréotypes négatifs à propos de groupes religieux, en particulier lorsque de tels agissements sont tolérés par les Gouvernements.
71. La Réunion a réaffirmé que l'Islam est une religion de modération et d'ouverture qui rejette toutes les formes d'intolérance, d'extrémisme et d'introversion et a souligné à cet égard l'importance de la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et l'incitation. La Réunion s'est félicitée de l'adoption par consensus de la résolution 22/40 sur la «lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination, l'incitation à la violence et l'usage de la violence contre les personnes en raison de la religion ou de la conviction» lors de la 22<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme, sur la base du plan en huit points du Secrétaire général. Elle s'est félicitée du lancement du Processus d'Istanbul orientée vers une mise en œuvre réussie de la résolution. La Réunion a en outre souligné l'importance de la modération comme valeur sociétale pour contrer l'extrémisme dans tous ses aspects et contribuer

d'avantage à la promotion du dialogue interreligieux et interculturel, de la tolérance, de la compréhension mutuelle et de la coopération.

72. La Réunion a félicité le Secrétaire Général pour ses efforts inlassables et ses initiatives en vue de coordonner et de coopérer avec le Secrétaire Général des Nations Unies et avec les autres organisations internationales, notamment l'Union Européenne, l'OSCE, l'AdC de l'ONU, etc., dans la lutte contre l'islamophobie, qui pose un grave danger pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales et constitue une violation des droits humains des Musulmans à travers les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination fondée sur la foi religieuse.
73. La Réunion a félicité le Secrétaire Général pour le rôle proactif et constructif joué par l'OCI lors des forums annuels de l'Alliance des Civilisations de l'ONU et des autres réunions et ateliers de l'ONU. Dans ce contexte, la Réunion a félicité S.E. Nasser Abdelaziz Al-Nasser, de l'Etat du Qatar, pour sa nomination au poste de Haut Représentant de l'Alliance des Civilisations. La Réunion a également exprimé sa gratitude au Gouvernement indonésien pour sa décision d'abriter le 6<sup>ème</sup> Forum annuel en 2014.
74. La Réunion a félicité l'Etat du Koweït pour avoir accueilli la 3<sup>ème</sup> réunion des Points Focaux de l'AdC des Etats membres de l'OCI, tenue à Koweït le 13 janvier 2013. A cet égard, la Réunion a incité les États membres à offrir d'abriter la 4<sup>ème</sup> session avant la tenue du Forum annuel de l'AdC en septembre 2014 en Indonésie.
75. La Réunion a félicité le Secrétaire général pour son initiative opportune de créer un secrétariat intérimaire composé d'agents du Secrétariat général en vue de rendre opérationnelle la Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH).
76. La Réunion a été unanime à considérer que le Secrétariat intérimaire de la Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH) ne peut continuer indéfiniment à apporter le soutien nécessaire à la Commission. Elle a appelé les États membres concernés à résoudre le problème en statuant sur la question du siège de la CPIDH de manière prioritaire pour lui permettre de mener ses programmes et activités sans entraves.
77. La Réunion a félicité les gouvernements de la République d'Indonésie et de la République de Turquie pour le succès des deux précédentes sessions ordinaires de la CPIDH, respectivement, en février 2012 à Djakarta et en août 2012 à Ankara, tout en accueillant favorablement l'offre du Royaume d'Arabie Saoudite d'abriter la 3<sup>ème</sup> session du 26 au 30 octobre 2013.
78. La Réunion a exhorté tous les États Membres à continuer d'appuyer les résolutions pertinentes du Conseil des Droits de l'homme, de la Troisième Commission et de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans un esprit de solidarité authentique et d'action commune sur les questions d'importance vitale pour l'OCI.

79. La Réunion a affirmé l'importance accrue de l'initiative tunisienne sur la création d'un tribunal constitutionnel international au sein du système des Nations Unies en tant qu'organe consultatif et structure judiciaire chargé de veiller au respect et au développement des concepts de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.
80. La Réunion a réitéré son soutien à la poursuite du processus d'Istanbul et a félicité le Secrétaire Général de l'OCI pour la convocation de sa 3<sup>ème</sup> session à Genève du 19 au 21 juin 2013.
81. La Réunion a félicité la République d'Indonésie pour avoir abrité la 4<sup>ème</sup> Conférence sur « le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI » à Djakarta du 4 au 6 décembre 2012.
82. La Réunion a réitéré son ferme soutien à l'initiative de Sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed VI appelant à l'élaboration d'une charte internationale définissant les normes et règles nécessaires à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'opinion et l'obligation de respecter les symboles religieux ainsi que les valeurs et croyances spirituelles.
83. La Réunion a apprécié l'offre de la République d'Azerbaïdjan d'abriter la 5<sup>ème</sup> Conférence sur « le rôle des femmes dans le développement des pays de l'OCI », qui se tiendra à Bakou en 2014, et a encouragé les États Membres à y participer activement et à contribuer à son succès.
84. La Réunion a pris note de la coordination entre la République d'Indonésie, le Secrétariat Général de l'OCI et la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique pour la préparation de la 3<sup>ème</sup> édition des Jeux de la Solidarité Islamique qui se tiendront du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013 à Palembang, en Indonésie.
85. La Réunion s'est félicitée de prochaine tenue en avril 2014, à Téhéran, de la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique des Ministres de l'Information, et a encouragé les Etats membres à y participer et à contribuer activement à son succès.
86. La Réunion a fermement condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les lieux où les actes de terrorisme sont perpétrés. Elle a réaffirmé son engagement à renforcer la coopération mutuelle dans la lutte contre le terrorisme à travers, entre autres, l'adoption par consensus d'une définition appropriée du terrorisme, l'échange d'informations, le renforcement des capacités, et en s'attaquant aux causes profondes du terrorisme dont, et entre autres, les conflits prolongés, la poursuite de la répression, la marginalisation des peuples et des nations et le déni du droit des peuples à l'autodétermination dans les situations d'occupation étrangère. La Réunion a condamné et rejeté toutes les tentatives visant à associer au terrorisme l'Islam, un pays islamique donné, une race, une religion, une culture ou une nationalité.

87. La Réunion a pris note de l'adoption de la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en 2006 et de ses trois révisions en 2008, 2010 et 2012. Elle a réaffirmé son statut de document évolutif et sujet à une mise à jour, et a appelé à mettre en place un mécanisme d'examen ultérieur de la stratégie pour prendre en compte les causes profondes du terrorisme et faire la distinction entre le terrorisme et la lutte pour le droit à l'autodétermination des peuples sous le joug de l'occupation ou de la domination coloniale ou étrangère. La Réunion a reconnu que l'occupation étrangère, le terrorisme d'Etat, l'injustice politique et économique et le déni du droit des peuples à l'autodétermination, sont les principales causes qui se trouvent à la source du terrorisme. Elle a également admis qu'une approche structurée dans le temps, et assortie d'objectifs à court, moyen et long terme, pour la mise en œuvre de la stratégie, pourrait mieux répondre aux questions litigieuses liées à cette stratégie. La Réunion a invité les États membres qui ne l'ont pas déjà fait à signer et à ratifier la Convention de l'OCI sur la lutte contre le terrorisme international.
88. La Réunion a réaffirmé que la lutte des peuples vivant sous le joug de l'occupation étrangère et du colonialisme en vue d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'émancipation nationale, ne constitue en aucune manière un acte de terrorisme.
89. La Réunion a considéré que le financement du terrorisme constitue un motif de vive préoccupation pour la communauté internationale et a reconnu que le paiement de rançons aux groupes terroristes constitue une des principales sources de financement du terrorisme. La Réunion a exhorté les États membres à coopérer pour interdire le paiement des rançons exigées par les groupes terroristes.
90. La Réunion a réitéré son soutien aux efforts continus déployés par le Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud dans la cadre de la création du Centre des Nations Unies pour la Lutte contre le Terrorisme. Elle s'est félicitée du démarrage des activités du Centre et a salué les efforts continus du Royaume d'Arabie Saoudite pour adouber les efforts mondiaux en vue d'éliminer toutes les formes de terrorisme, dont la contribution d'un montant de 100 millions de dollars des États-Unis, du Royaume d'Arabie Saoudite pour la poursuite des efforts visant à concrétiser les objectifs du Centre.
91. La Réunion a pris note de l'atelier qui a été co-organisé avec succès, du 28 au 30 mai 2013 au siège de l'OCI à Djeddah, en coopération et en coordination avec la Direction Exécutive du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme (DECT) au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005) des Nations Unies sur la lutte contre l'incitation au terrorisme. La Réunion a exhorté le Secrétariat général à renforcer sa coopération avec l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en tant que domaine clé de la coopération institutionnelle entre les deux organisations.

92. La Réunion a reconnu l'importance du désarmement pour le renforcement de la paix et de la sécurité. Elle a appelé à redoubler d'efforts pour réaliser des progrès tangibles dans le domaine du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. La Réunion a réaffirmé qu'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale devrait être convoquée en vue de rétablir le consensus universel sur le désarmement.
93. La Réunion s'est félicitée de la convocation de la session de haut niveau de l'Assemblée Générale sur le désarmement nucléaire le 26 septembre 2013. Elle a estimé que le haut niveau de participation à cette réunion est une manifestation claire du fort soutien international en faveur du désarmement nucléaire. La Réunion a encouragé les États Membres de l'OCI à contribuer activement au processus de suivi de cette réunion.
94. La Réunion a réaffirmé que les efforts de désarmement devraient être promues de manière équitable et équilibrée et de façon à garantir le droit de chaque État à la sécurité et à s'assurer qu'aucun État ou groupe d'États ne puisse à aucun moment s'adjuger un quelconque avantage par rapport aux autres. Elle a en outre réaffirmé qu'à tout moment l'objectif devrait être celui d'une sécurité non diminuée avec un niveau d'armement et de forces militaires maintenu au plus bas possible.
95. La Réunion a souligné l'impératif de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental pour les négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Elle a souligné que les problèmes de prolifération seraient mieux appréhendés à travers des accords universels, complets, non discriminatoires et multilatéralement négociés. La Réunion a réaffirmé que les institutions multilatérales fondées sur des traités et placées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sont les seuls organes légitimes et légalement habilités à vérifier et à garantir le respect des accords internationaux pertinents.
96. La Réunion a reconnu l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, conformément aux arrangements librement conclus par les États de la région.
97. La Réunion a réitéré son soutien à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, elle a appelé Israël, le seul non signataire du Traité de Non Prolifération (TNP) au Moyen-Orient, à adhérer au TNP inconditionnellement et sans plus tarder en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et à accepter de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA.
98. La Réunion a fermement rejeté les prétextes invoqués pour ne pas convoquer en 2012 la Conférence sur « le Moyen-Orient, zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive » et a de nouveau souligné que la non convocation de cette Conférence représente une violation grave de la décision prise par consensus par la Conférence de Révision du TNP de 2010. La Réunion a souligné que dans le but de préserver l'intégrité et la crédibilité

du régime du TNP, le Secrétaire général des Nations Unies et les co-parrains de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 devraient assumer leur responsabilité en convoquant la Conférence sans plus tarder et en fournissant des garanties crédibles concernant la participation inconditionnelle d'Israël.

99. La Réunion a apprécié l'engagement et la volonté de tous les pays arabes et de la République Islamique d'Iran à participer à la Conférence de 2012 sur « le Moyen-Orient, zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ». Elle s'est déclarée une nouvelle fois fortement préoccupée par la persistance d'Israël à ne pas annoncer sa participation à cette Conférence qui continue à en hypothéquer la convocation.
100. La Réunion s'est félicitée de l'entrée en vigueur du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en 2009, qui constitue une contribution importante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La Réunion a invité les États dotés de l'arme nucléaire à signer le Protocole du Traité sur les garanties de sécurité négatives.
101. La Réunion a réaffirmé le droit inaliénable des pays en développement à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit au cycle complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination aucune. Elle a noté avec préoccupation que les restrictions injustifiées à l'exportation vers les pays en développement de matières, équipements et technologies à des fins pacifiques persistent encore. La Réunion a souligné que les préoccupations en matière de prolifération seraient mieux appréhendées traitées à travers des accords multilatéralement négociés, universels, complets et non discriminatoires. Elle a en outre souligné que les modalités de contrôle de la non-prolifération devraient être transparentes et ouvertes à la participation de tous les États, et garantir qu'aucune restriction ne pourrait être imposée sur l'accès au matériel, à l'équipement et à la technologie destinés à des fins pacifiques et dont les pays en développement ont besoin pour leur développement durable.
102. La Réunion a condamné les menaces continues aux activités nucléaires pacifiques, y compris les menaces de frappe militaire contre les installations nucléaires au Moyen-Orient par Israël. Elle a affirmé que ces menaces constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des normes de conduite internationale ainsi qu'une menace grave pour l'ensemble du régime de garanties de l'AIEA.

103. La Réunion a invité les États membres à soutenir l'initiative de la République du Kazakhstan concernant l'adoption d'une Déclaration universelle en faveur d'un monde libre d'armes nucléaires.
104. La Réunion a pris acte des diverses initiatives humanitaires prises et des efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI en faveur des pays membres affectés, ainsi que sur la scène internationale et a réitéré son soutien à l'OCI pour les activités humanitaires qu'elle mène en dépit de la modestie de ses ressources financières. Elle a exhorté tous les États Membres à œuvrer à la mise en place du Fonds de Secours d'Urgence Humanitaire (FSUH) de manière à doter le Secrétariat général de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de ses obligations envers les populations démunies et vulnérables devant l'ampleur grandissante du défi humanitaire dans le monde musulman.
105. La Réunion a pris note de la situation humanitaire catastrophique dans la région du Sahel Africain et a appelé tous les Etats membres de l'OCI et le reste de la communauté internationale à contribuer aux fonds et mécanismes existants pour améliorer la situation dans la région et aider les gouvernements à surmonter les défis. En particulier, la Réunion a réaffirmé la nécessité d'intensifier les efforts pour répondre aux besoins des pays de la région en termes de sécurité alimentaire.
106. La Réunion a exprimé sa satisfaction des initiatives prises par le Secrétaire général en vue d'aborder les questions liées aux femmes, aux enfants et aux jeunes, dans le contexte du Programme d'Action Décennal de l'OCI. Elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre les projets appropriés dans les pays membres dans une perspective d'autonomisation des groupes vulnérables en créant des opportunités pour une éducation de qualité et l'accès aux soins de santé et aux loisirs, et pour des valeurs familiales fortes et une solidarité intergénérationnelle agissante sur la base des nobles enseignements de l'Islam.
107. À cet égard, la Réunion a exhorté les Etats membres à diligenter le processus de ratification du Statut de l'Organisation pour la Promotion des Femmes dont le siège se trouve au Caire.
108. La Réunion a réaffirmé le caractère sacré de la famille et a soutenu que la famille se compose de l'homme et de la femme unis par un acte de mariage et qu'à ce titre toute tentative d'interpréter différemment la notion de famille est inacceptable. Elle a souligné que les droits de l'homme ne peuvent pas être invoqués pour faire prévaloir sur l'agenda international certaines préférences et inclinations personnelles qui ne sont pas universellement acceptées.

109. La Réunion a réitéré son soutien aux efforts visant à renforcer la coopération régionale et a appelé à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour l'Asie centrale.
110. La Réunion a exprimé sa grave préoccupation devant le maintien des sanctions économiques en tant que moyen de pression politique ou économique contre certains Etats membres de l'OCI, en vue d'empêcher ces pays d'exercer leur droit de décider librement de leur propre système politique, économiques et social. Elle a réaffirmé que les mesures économiques et financières ne doivent pas être utilisées comme instrument de pression politique et qu'en aucun cas un peuple ne peut être privé de ses moyens propres de subsistance et de développement. Elle a invité les groupes de l'OCI à New York et à Genève à travailler en coordination et à soulever la question dans le contexte des points appropriés de l'ordre du jour et des résolutions pour mettre en évidence son impact négatif sur les États membres.
111. La Réunion a exprimé sa satisfaction de l'augmentation constante du volume du commerce intra-OCI, qui a atteint 18,21% en 2012, de l'adhésion d'un nombre accru d'Etats membres au Système de Préférences Commerciales de l'OCI (SPC-OCI) et du renforcement progressif des autres facilités commerciales, ainsi que des mesures de financement et de promotion des échanges. Elle a exhorté tous les Etats membres qui n'ont pas encore souscrit à ces mesures à le faire en vue d'une mise en œuvre diligente du système de préférences commerciales. À cet égard, la Réunion s'est félicitée également de la tenue de la 4ème Forum des affaires et de l'investissement 2013 du 25 au 29 Septembre 2013 à Kuala Lumpur.
112. La Réunion a réaffirmé l'importance de la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, entre autres, par les Etats membres de l'OCI. Elle a également reconnu l'importance de l'adoption rapide du cadre successeur des OMD.
113. La Réunion a réitéré son soutien aux actions récentes visant à accroître la coopération dans les domaines du développement agricole et de la sécurité alimentaire, de la main d'œuvre, de la productivité et de l'emploi et a salué la décision de la 39ème session du CMAE de créer une institution de l'OCI pour la sécurité alimentaire à Astana, au Kazakhstan, ainsi que les résultats de la 2ème Conférence des Ministres du Travail de l'OCI tenue en Azerbaïdjan du 23 au 26 avril 2013, en particulier l'adoption du cadre de l'OCI pour la coopération dans les domaines de la main d'œuvre, de l'emploi et de la protection sociale.
114. Prenant acte de la mise en œuvre réussie du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA), dont la phase d'approbation a été parachevée en novembre 2012 et des différentes interventions faites au titre du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), la Réunion a exhorté les Etats membres à accroître leurs contributions aux divers fonds

d'intervention intra-OCI et a appelé à l'élaboration du programme de remplacement du PSDA.

115. Exprimant sa satisfaction des partenariats multi-acteurs établis avec les organisations régionales et internationales pour la mise en œuvre des programmes économiques de l'OCI, et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Asie Centrale, la Réunion a appelé les Etats membres à encourager la collaboration en cours avec les groupes régionaux pour la prompte exécution du projet de l'OCI concernant la ligne ferroviaire Dakar/Port-Soudan, le projet touristique de l'Afrique de l'Ouest et le Plan d'Action de l'OCI pour le Coton, entre autres.
116. La Réunion s'est félicitée de la nomination de *CyberSecurity Malaysia* en tant que Secrétariat de l'Organisation de Coopération Islamique - Equipe de Réponse d'Urgence (OIC-CERT) - lors de l'assemblée générale annuelle de l'OCI-CERT, qui s'est tenue à Mascate, au Sultanat d'Oman, du 29 au 31 Décembre 2012.
117. La Réunion a exprimé son soutien à une promotion accrue de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) à toutes les étapes, y compris les efforts conjoints pour la mise en place de structures solides en matière de politique STI, de promotion de la recherche et de développement (R & D), et d'organisation d'expositions et de séminaires technologiques et scientifiques entre les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI.
118. La Réunion a rappelé l'ensemble des résolutions précédentes de l'OCI en réaffirmant que toute réforme des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité, devrait se faire de manière transparente et inclusive, et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. La Réunion a souligné que la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU devrait être complète dans tous ses aspects et menée au moyen de négociations constructives, en tenant compte des vues des membres des Nations Unies, y compris celles des Etats membres de l'OCI. Elle a réaffirmé sa position de principe à savoir que toute réforme du Conseil de Sécurité doit garantir une représentation adéquate des Etats membres de l'OCI dans n'importe quelle catégorie d'appartenance à un Conseil de sécurité élargi, et a noté que la revendication de l'OCI pour une représentation adéquate au sein du Conseil de sécurité est conforme au poids démographique et politique considérable des Etats membres de l'OCI.
119. La Réunion a réaffirmé que les efforts de restructuration du Conseil de Sécurité ne devraient pas être soumis à des délais artificiels et qu'une décision à ce sujet devrait être prise par consensus. Elle a souligné la volonté des États membres de continuer à contribuer activement et de manière constructive à l'examen du projet de réforme des Nations Unies, y compris à travers des consultations régulières entre les pays de l'OCI.

120. La Réunion a exhorté les Etats membres de l'OCI à déployer des efforts collectifs à l'ONU, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, afin de renforcer le statut d'observateur de l'OCI auprès des Nations Unies, de manière à refléter équitablement et de manière appropriée l'importance numérique de ses membres au sein de la communauté internationale. À cet égard, la Réunion a chargé le Groupe de l'OCI à New York de revoir ses activités en vue de renforcer la coordination et la concertation entre les États membres au sein des organes des Nations Unies, sous l'égide du président du Groupe.
121. La Réunion s'est félicitée de l'initiative prise par le Secrétaire général en vue de l'obtention du statut d'observateur privilégié à l'ONU en faveur de l'OCI et a invité le Secrétariat général à présenter, le plus tôt possible, une étude sur ce sujet contenant, entre autres, des recommandations sur les voies et moyens d'y parvenir et les implications possibles pour les États membres.
122. La Réunion a exhorté les États membres à mettre en œuvre la résolution n° 41/37-POL sur la coordination et les modalités du vote des États membres au niveau des Nations Unies et des autres fora internationaux et multilatéraux.
123. La Réunion a noté avec une profonde préoccupation les difficultés persistantes rencontrées par la Mission permanente d'observation de l'OCI auprès des Nations Unies à New York en raison de l'absence de statut diplomatique de ladite mission. Reconnaissant le rôle important de la Mission permanente d'observation auprès de l'ONU à New York, la Réunion a de nouveau exhorté le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en tant que pays hôte, à accorder le statut diplomatique à part entière à cette Mission. La Réunion a exprimé son appréciation des efforts déployés par les anciens présidents du Groupe de l'OCI pour aborder la question au nom du Comité des Ambassadeurs à New York et a également demandé au président actuel du Groupe de l'OCI de poursuivre l'examen de la question avec le gouvernement hôte.
124. La Réunion a réaffirmé la position de principe de l'OCI selon laquelle chaque fois que des États membres de l'OCI sont candidats à des postes supérieurs aux Nations Unies ou à l'adhésion à des organes principaux et autres aux Nations Unies, y compris le Conseil de Sécurité, l'ECOSOC et les organes subsidiaires de l'Assemblée Générale, l'OCI les soutiendrait automatiquement. Elle a exhorté les États membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de s'entendre sur un candidat unique dans le cas de candidatures multiples pour un même poste.
125. La Réunion a rappelé la résolution no. 1/39-ORG sur «les candidatures à des postes dans les organisations internationales», par laquelle il avait été décidé de soutenir les candidatures présentées par les États membres. Elle a appuyé les candidatures des États membres pour les trois prochaines années, notamment les candidatures respectives du Tchad, de la Gambie, du Nigeria et de l'Arabie Saoudite pour les postes de membres non-permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU pendant la période 2014-2015, les candidatures respectives de la Turquie et de la Malaisie pour les postes de membres non-

permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU au cours de la période 2015-2016 et les candidatures respectives du Bangladesh, de l'Egypte et du Sénégal au titre de la période 2016-2017.

126. La Réunion a réitéré son soutien à la candidature de S.E. Rashad Ahmed Farah (République de Djibouti) au poste de Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), lors des élections qui auront lieu au cours du dernier trimestre de l'année 2013.

127. La Réunion a adopté les rapports soumis par :

- *Le Comité des Six sur la Palestine (Annexe-I)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur le Jammu- Cachemire (Annexe-II)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur la Somalie (Annexe - III)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur la Sierra Leone (Annexe-IV)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur la Bosnie-Herzégovine (Annexe-V)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur les Rohingyas (Annexe-VI)*
- *Le Groupe de Contact de l'OCI sur le Mali (Annexe-VII)*

-----//--//-----